Délibération n° **/2026**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260605-2606DM2EAU-DE

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi cinq mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Clélia MAUDIEU (pouvoir donné à Clémence BELLOEIL)*
Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE)
Julien LE PALUD (pouvoir donné à Valérie LE SABAZEC)

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clémence BELLOEIL*

OBJET : Décision Modificative 2 EAU 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dépense pour la création d'un talus par les Services Environnement de LCBC dans le cadre de la révision du PPC de Montplaisir doit être réglée en fonctionnement au chapitre 65 compte 6553 et non en investissement au chapitre 21 compte 212 comme prévu dans le budget.

En conséquence il est nécessaire de prévoir les 4030 € au compte 6553 et pour équilibrer cette dépense supplémentaire d'augmenter les recettes de 4 030 € au compte 7011, soit :

- *+ 4 030 € au chapitre 65 – compte 6553 en dépenses de fonctionnement*
- *+ 4 030 € au chapitre 70 – compte 7011 en recettes de fonctionnement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***DECIDE** de procéder comme proposé ci-dessus, à savoir :*

- *+ 4 030 € au chapitre 65 – compte 6553 en dépenses de fonctionnement*
- *+ 4 030 € au chapitre 70 – compte 7011 en recettes de fonctionnement*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire

